

Mot du Représentant du Club OHADA Gabon
Phase Nationale de la 11^{ème} édition du
Concours Génie en Herbes du 27 avril au 18 mai 2019

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,
Chers Amis du Droit,

La mise en place dans chaque Etat membre de l'espace de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, en abrégé OHADA, de structures associatives regroupant des professionnels du Droit, constitue l'une des mesures nécessaires pour assurer l'efficacité du Traité signé le 17 octobre 1993 à Port Louis (Iles Maurice) et modifié le 17 octobre 2008 à Québec (Canada).

Et ces structures, qu'elles s'appellent CLUBS ou ASSOCIATIONS OHADA, ont pour objectif essentiel de découvrir, faire découvrir et promouvoir le droit uniforme des affaires, d'une part ; et d'assurer le relai entre les besoins exprimés par les acteurs économiques et juridiques d'une part, et les moyens matériels et humains de les satisfaire, d'autre part.

A l'heure actuelle, il existe plusieurs CLUBS/ASSOCIATIONS OHADA repartis dans de nombreux pays africains et sur d'autres continents. Au Gabon, outre le CLUB OHADA GABON, on note également l'existence de l'ASSOCIATION OHADA GABON, deux CLUB OHADA Port-Gentil et nouvellement, l'Association des Etudiants Juristes du Gabon.

C'est donc au nom du CLUB OHADA GABON que je me permets de m'exprimer à l'occasion de lancement de la phase nationale du concours Génie en Herbes.

Mais comment parler du CLUB OHADA GABON sans parler de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (l'UNIDA), dont l'objectif est de mobiliser des fonds majoritairement privés, dans l'intérêt général et au service de la promotion du droit nouvellement harmonisé, en encourageant notamment la création de CLUBS/ASSOCIATIONS OHADA pour relayer localement la sensibilisation.

Les membres fondateurs du CLUB OHADA GABON bénéficient du soutien de cette association depuis 2004 à travers notamment la fourniture d'ouvrages sur le nouveau droit uniforme OHADA, et la communication en permanence d'informations y relatives. C'est donc le moment pour le CLUB OHADA GABON de lancer à nouveau un vibrant hommage aux membres de cette éminente association et de les remercier pour les nombreux dons de codes verts et codes bleus, en témoignage de sa coopération et de son encouragement à toujours aller de l'avant.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de l'apport et du soutien multiforme de cette Association, sans lesquels notre capacité à accéder et à maîtriser les informations et orientations utiles à l'exercice de notre activité, auraient beaucoup moins prospéré que nous l'estimons aujourd'hui.

Nous profitons de l'occasion pour assurer à cette association de notre entière disponibilité, en cette année où les possibilités d'une construction européenne en Droit des Affaires deviennent de plus en plus palpables. Nous restons persuader que le projet de Code européen, qui tire sa légitimité du succès de l'OHADA, ira à son terme dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, conscients que les actions de vulgarisation ne pourraient se réaliser sans la collaboration de tous les autres organismes poursuivant le même objectif que le CLUB OHADA GABON, les membres adressent leurs sincères remerciements à l'ensemble de ses partenaires, notamment aux Ministères de la Justice Garde des Sceaux et de l'Economie qui assurent respectivement la présidence et la vice-présidence de la Commission Nationale OHADA ; à l'Ambassade de France, à la Revue PENANT, à l'Union des Experts-Comptables du Gabon, au Cabinet PQE Consulting, à l'Etude BOGUIKOUMA, à la SARL King Services, à l'Association des Etudiants Juristes du Gabon, partenaire de l'activité qui nous réunit aujourd'hui, et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ses activités.

Le Club OHADA Gabon leur renouvelle son entière disponibilité à les accompagner dans cette œuvre immense qui devra permettre à notre pays de disposer à l'instar des autres Etats-Membres, de meilleurs instruments de mesures et d'évaluation de l'activité économique et sociale.

JE VOUS REMERCIE